

Propositions de TPM	Analyse des propositions de TPM	Détails des analyses des propositions de TPM	Demandes de La Seyne (portées par les instances de démocratie participative et validées par les élus)
----------------------------	----------------------------------------	-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CALENDRIER ET PHASAGE (1/2)

<p>La réalisation des 6,5 km de la ligne de TCSP sur La Seyne n'est pas intégrée dans la phase 1 de réalisation</p>	<p>Les phasages d'autres projets, liés aux compétences "tourisme" et "économie" de TPM, et celui du TCSP, s'il doit demeurer en phase 2, se contrarient gravement</p>	<p>La liaison entre la partie terrestre (La Cagnarde) et la partie maritime (Brégaillon) du Pôle Mer Méditerranée, reliées à la gare SNCF, au regard du calendrier de dynamisation du Pôle (compétence "Économie" de TPM), est une nécessité</p>	<p>Considérant que la moitié des 6,5 km du tracé sur La Seyne sont déjà réalisés (2,6 km à Berthe et 0,6 km le long du Parc de la Navale), que La Seyne est la deuxième commune de l'agglomération avec 65.000 habitants et celle où la croissance démographique est constante, que deux quartiers prioritaires "Politique de la Ville", dont le plus important du Var, sont irrigués par le TCSP, que 3 zones majeures d'activité économique, technologique et de recherche, d'intérêt supra-territorial (Les Playes, Pôle Mer, site des anciens chantiers), jouxtent ou sont traversées par le tracé, INTÉGRER LA TOTALITÉ DU TRACÉ DANS LA PHASE 1 DE RÉALISATION</p>
		<p>La desserte des quartiers en développement économique à vocation intercommunale (terrestre et portuaire) du site des anciens chantiers navals (casino de jeux, zone Grimaud, accueil de la grande plaisance, terminal de croisières, chantiers navals tel <i>Monaco Marine</i>, etc.) est indispensable (compétence "Économie" de TPM)</p>	
		<p>Le développement du tourisme à l'est et au sud de la commune et des zones d'activités économiques (ex-BAN, etc.) de Saint-Mandrier (compétences "tourisme" et "économie" de TPM), génère un flux croissant d'automobiles et camions passant par le port de La Seyne, devant être compensé par un usage accru du TCSP au nord et au centre de la ville</p>	
	<p>Les phasages d'autres projets, liés aux compétences "habitat" et "politique de la ville" de TPM, et celui du TCSP, s'il doit demeurer en phase 2, se contrarient gravement</p>	<p>Le calendrier de mise en œuvre du Plan de déplacements inter-entreprises de la zone d'activités des Playes (sites de La Seyne et Six-Fours) suppose une possibilité d'intermodalité proche avec la ligne de TCSP, notamment le point AB80 d'appel-bus (compétence "économie" de TPM)</p>	
		<p>L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) impose un calendrier de réalisation des infrastructures de mobilités POUR désenclaver le centre ancien, quartier prioritaire de la politique de la ville, à intégrer dans le calendrier du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)</p>	
		<p>Le caractère global du NPNRU intercommunal, en phase de préfiguration, s'appuie sur la liaison entre les quartiers prioritaires, (Sainte-Musse, centre anciens de La Seyne et Toulon, Berthe, Lagoubran) et les équipements structurants de services de la ville-centre. C'est posé comme prioritaire dans le Contrat de Ville (exemple : hôpital Sainte-Musse)</p>	
<p>Le calendrier d'atteinte des objectifs triennaux du Programme Local de l'Habitat de TPM, alors que La Seyne est la commune la plus productrice de logements, impose le développement urgent du TCSP car les programmes sont situés essentiellement au sud du "goulet" du port (Porte Marine, Bois Sacré, etc.)</p>			